

**INTERVENTION DE LA BELGIQUE**

**18<sup>e</sup> Conseil ministériel de l'OSCE**

**Prononcée par**

**l'Ambassadrice Geneviève Renaux,**

**Représentante permanente de la Belgique auprès de l'OSCE**

**Vilnius, 6 décembre 2011**

Monsieur le Président, Excellences, Mesdames et Messieurs,

1. Je voudrais tout d'abord exprimer mes remerciements à la Présidence lithuanienne de l'Osce pour sa généreuse hospitalité, ainsi que pour ses efforts et sa détermination qui ont permis la tenue de cette réunion ministérielle aujourd'hui à Vilnius.
2. La Belgique souscrit pleinement aux priorités de l'Union européenne pour l'Osce d'aujourd'hui et de demain.
3. La réunion ministérielle de Vilnius constitue le premier pas de la mise en œuvre de l'objectif stratégique agréé par nos Chefs d'Etat et de Gouvernement au Sommet de l'Osce à Astana en décembre 2010 : l'élaboration d'une future communauté de sécurité, où l'usage de la force ne serait plus de mise et où les Etats participants ne ménageraient aucun effort pour respecter et mettre en œuvre pleinement les droits de l'homme et les libertés fondamentales, autant de gages de paix et de développement durable.
4. Les mesures concrètes que nous devons agréer ici à Vilnius, élaborées sur base de plusieurs années de travaux pendant le processus de Corfou et la préparation du Sommet d'Astana en 2009 et 2010, et le dialogue V to V en 2011 constituent des premières étapes vers la réalisation de cet objectif stratégique. Ces premiers résultats démontreront la volonté des Etats participants de s'engager dans ce processus.
5. La Belgique insiste sur l'importance d'un renforcement de l'Osce dans la prévention et la gestion des conflits et des crises, avant, pendant et après leur apparition, dans une approche inter-dimensionnelle, et sur l'importance de la résolution des conflits prolongés. Nous nous félicitons notamment de la reprise des négociations formelles pour la résolution durable de la question transdnestrienne.
6. La Belgique se félicite de l'adoption du Document de Vienne 2011, qui vient d'entrer en vigueur, et réitère sa volonté de donner une nouvelle impulsion à cet exercice en 2012. Elle réitère aussi son souhait de réaliser la mise à jour du régime de contrôle des armements conventionnels en Europe, basé sur des principes-clefs, en particulier le consentement du pays hôte et la transparence.
7. Une contribution renforcée de l'Osce à la lutte contre les menaces transnationales est indispensable, et appropriée. Ces menaces concernent en effet tant les Etats que les individus, et une étroite coopération entre tous les acteurs concernés, nationaux et internationaux, publics ou privés, est cruciale. L'Osce, l'organisation qui a mis l'approche sécuritaire coopérative au centre de ses activités, avec son

expérience et ses acquis en termes de mesures de confiance, a beaucoup à offrir. Elle sert déjà de source d'inspiration à certains à cet égard. Je soutiens donc pleinement l'adoption des projets de décision dans ce domaine.

8. La Belgique souhaite aussi mettre l'accent sur l'importance d'un Etat de droit pour assurer la sécurité et la stabilité de ses Etats participants, et pour garantir le renforcement de nos démocraties. Le baromètre de tout système démocratique est la confiance que les populations donnent à leurs institutions publiques. Sans la confiance du public et de la société civile, l'Etat de droit devient à terme disfonctionnel.
9. 2011 aura aussi vu le développement de mouvements porteurs d'espoir vers plus de démocratie, notamment chez certains Partenaires de coopération méditerranéens. La Belgique se félicite de ces nouvelles impulsions, animées en particulier par les jeunes générations, hommes et femmes, qui refusent l'absence de perspective d'avenir, et qui ont décidé de prendre leur destin en mains. L'Osce doit être capable de contribuer concrètement à la réponse apportée à leurs espoirs.
10. La Belgique se félicite aussi du renforcement de la coopération de l'Osce avec l'Afghanistan, et de son élargissement à la dimension économique-environnementale et à la dimension humaine. Après les conférences d'Istanbul et de Bonn sur l'Afghanistan, marquées du sceau du transfert des responsabilités aux autorités afghanes, accompagné d'un engagement à long terme de la communauté internationale, il est judicieux d'utiliser aussi plus avant le potentiel et l'expérience de l'Osce dans sa coopération avec ce pays.
11. Nous espérons enfin pouvoir bientôt accueillir parmi nous un nouvel Etat participant, la Mongolie. Nous sommes convaincus que la Mongolie apportera une contribution à la stabilité et à la sécurité dans l'espace Osce.

Monsieur le Président,

12. Je voudrais remercier chaleureusement la Présidence lithuanienne pour le précieux travail accompli, et souhaiter mes meilleurs vœux de succès à la future Présidence irlandaise en 2012, dans la poursuite de la mise en œuvre d'une future communauté de sécurité de Vancouver à Vladivostok.

Merci Monsieur le Président.